



EXCELLENTIA FORMATION

Une porte ouverte sur votre avenir ...

PROTECTION SOCIALE DE L'ENTREPRENEUR ET DE SON CONJOINT

Excellentia Formation

67 avenue de l'URSS 31400 TOULOUSE 05 61 40 12 12 contact@excellentiaformation.fr - www.excellentiaformtion.fr



QUI ETES-VOUS

- ❖ Nom et Prénom
- ❖ Société
- ❖ Quel est le statut de votre conjoint(e)?
- ❖ Quelles sont vos attentes en participant à cette formation ?



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue de cette formation, les stagiaires

- Comprendront et maîtriseront leur protection sociale
- Appréhenderont les principes de bases du régime obligatoire et complémentaire
- Connaîtront les possibilités de couverture en fonction de leur statut
- Disposeront des clés leur permettant d'anticiper les difficultés financières liées à un problème de santé
- Appréhenderont le statut de leur conjoint
- Disposeront de connaissances nécessaires pour se réinterroger quant aux avantages et conséquence de l'évolution de leur statut juridique



PLAN

DEFINITION DE LA PROTECTION SOCIALE

I. PROTECTION SOCIALE DU CHEF D'ENTREPRISE

1. L'organisation de la protection sociale obligatoire des indépendants
2. Préparer sa retraite
3. Calculer les cotisations sociales obligatoire
4. La complémentaire santé

II. ENTREPRENEUR, LES RISQUES QUE VOUS VOUS DEVEZ D'ASSURER

1. Risques auxquels l'entreprise est exposé
2. Risques auxquels le dirigeant est exposé

III. REINTERROGER SON STATUT JURIDIQUE

1. Les différentes formes d'entreprises
2. Changer de statut juridique
3. Modalités du changement juridique



METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

❖ METHODES PEDAGOGIQUES

- Méthode affirmative (Exposé, démonstration, témoignage)
- Méthode active (Mise en situation, simulation, jeu de rôle)

❖ OUTILS PEDAGOGIQUES

- Vidéo,
- Ordinateur et vidéoprojecteur,
- Powerpoint,
- Paper-board,
- Post-it



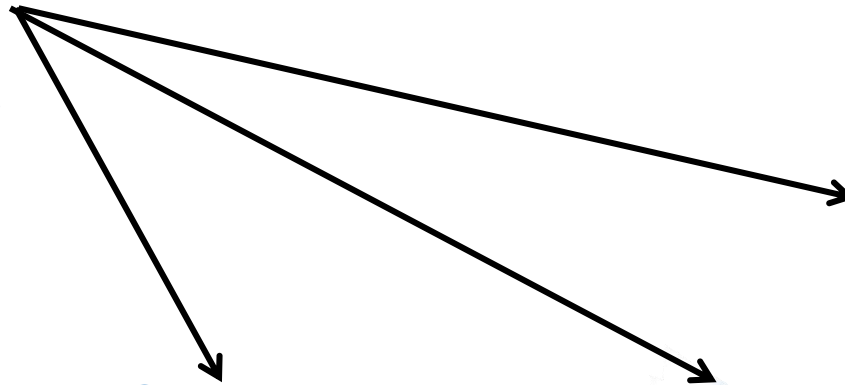
PROTECTION SOCIALE

Ensemble des mécanismes de prévoyance collective permettant de faire face financièrement aux conséquences des risques sociaux pouvant provoquer une baisse de revenu ou une hausse des dépenses (maladie, invalidité, vieillesse,...)



PROTECTION SOCIALE DU CHEF D'ENTREPRISE

Pro souhaite...



**Se construire et faire
fructifier son patrimoine**

Epargne, Placements,
optimisation fiscale, transmission



**Sécuriser ses revenus
et son entourage**

Garanties arrêt de travail, invalidité,
Complémentaire Santé,
Garanties des Accidents de la Vie, Dépendance...



**Être conseillé pour bien
préparer son avenir**

Assurance-Vie, Fillon et Madelin pour ses projets et sa
retraite, ...



PROTECTION SOCIALE DU CHEF D'ENTREPRISE

❖ L'organisation de la protection sociale obligatoire des indépendants

Le régime social des indépendants (RSI), gère la protection sociale des artisans, des commerçants et partiellement des professions libérales.

Depuis le 1^{er} Janvier, il est adossé au régime général de la sécurité sociale, le régime de protection sociale de base des salariés du secteur privé.



PROTECTION SOCIALE DU CHEF D'ENTREPRISE

- ❖ L'organisation de la protection sociale obligatoire des indépendants

Cet adossement concernent dans un premier temps uniquement les nouveaux affiliés.



PROTECTION SOCIALE DU CHEF D'ENTREPRISE

- ❖ L'organisation de la protection sociale obligatoire des indépendants
 - **Changement de statut**

Les nouveaux affiliés : plus d'inscription RSI mais la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) et pour les nouveaux artisans et commerçants à la Caisse d'assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT) du lieu de résidence.

Au 31/12/2019 au plus tard, l'ensemble des TNS non agricoles seront affiliés à une CPAM et à une CARSAT pour les artisans et commerçants.



PROTECTION SOCIALE DU CHEF D'ENTREPRISE

❖ L'organisation de la protection sociale obligatoire des indépendants

▪ **Changement de statut**

Les agriculteurs dépendront toujours de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA)

Les professions libérales continueront à cotiser à la caisse spécifique à leur activité pour leur régime d'invalidité-décès et d'assurance vieillesse de base et complémentaire. **Il n'existe pas moins de 11 caisses de prévoyance et de retraite.**



PROTECTION SOCIALE DU CHEF D'ENTREPRISE

❖ L'organisation de la protection sociale obligatoire des indépendants

▪ **Changement de statut**

Il n'existe pas moins de 11 caisses de prévoyance et de retraite pour les professions libérales

CARMF pour le médecins ; **CNBF** pour le barreau français ; **CRN** pour les notaires ; **CARPIMKO** pour le masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, orthophonistes et orthoptistes ; **CAVEC** pour les experts-comptables et commissaires aux comptes ; **CAVOM** pour les officiers ministériels ; **CAVP** pour les pharmaciens ; **CARPV** pour les vétérinaires, **CAVAMAC** pour les agents généraux et mandataires non-salariés d'assurance et de capitalisation,...



PROTECTION SOCIALE DU CHEF D'ENTREPRISE

- ❖ **L'organisation de la protection sociale obligatoire des indépendants**
 - **Droits en terme de prestations familiales et prestations maladies**

Droits préservés

Le Régime Complémentaire des Indépendants (RCI), le Régime de retraite complémentaire des artisans et commerçants aujourd'hui géré par le RSI, demeure autonome du régime général.

Retraite de base pour les artisans et commerçants : conservation des droits acquis auprès du RSI.

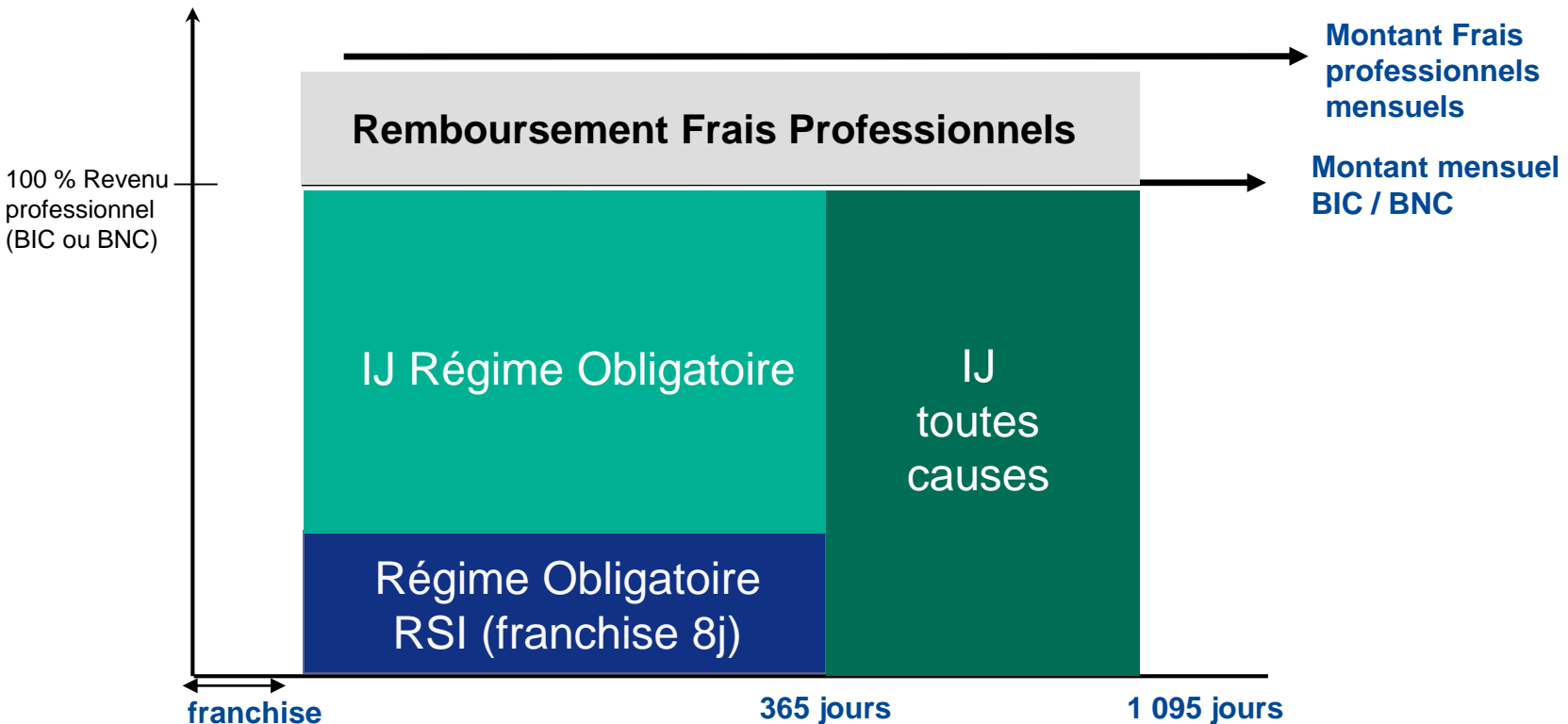
Ces derniers seront pris en compte dans le calcul de la future pension de base servie par le régime général.



PROTECTION SOCIALE DU CHEF D'ENTREPRISE

- ❖ L'organisation de la protection sociale obligatoire des indépendants
 - Droits en terme de prestations familiales et prestations maladies

Droits préservés – Prestations maladies





PROTECTION SOCIALE DU CHEF D'ENTREPRISE

❖ Préparer sa retraite

▪ Fonctionnement de la retraite obligatoire

Les régimes obligatoires (base et complémentaires) fonctionnent par **répartition**. Ce qui signifie que les cotisations versées par les actifs chaque année sont immédiatement utilisées pour financer les pensions des retraités.

Solidarité intergénérationnelle.



PROTECTION SOCIALE DU CHEF D'ENTREPRISE

❖ Préparer sa retraite

▪ Prévoir une retraite facultative

Contrairement à la répartition, dans les systèmes par capitalisation, les actifs mettent régulièrement des sommes de côté pour récupérer au moment de la retraite toute l'épargne accumulée sous forme de rente ou de capital.

Ce système est utilisé dans les régimes facultatifs auxquels les actifs peuvent souscrire pour accroître leur retraite. C'est le cas de l'épargne-retraite.



PROTECTION SOCIALE DU CHEF D'ENTREPRISE

❖ Calculer les cotisations sociales

En tant que TNS, vous êtes tenu de verser des cotisations et contribution auprès des organismes de protection sociale pour votre couverture santé, retraite,...

- La cotisation allocation familiale
- Les contributions CSG – CRDS
- Les cotisations retraite et invalidité décès
- La cotisation maladie-maternité
- La contribution à la formation professionnelle (CFP)
- La contribution aux unions régionales des professionnels de santé (Curps)
- L'assurance volontaire : accident du travail et maladies professionnelles

Source: www.urssaf.fr



PROTECTION SOCIALE DU CHEF D'ENTREPRISE

❖ Calculer les cotisations sociales

- **Les bases de calcul des cotisations sociales obligatoire pour les indépendants**

Les cotisations d'assurance maladie et maternité, d'allocations familiales et d'assurance vieillesse des travailleurs indépendants non agricoles sont assises sur leur revenu d'activité non salarié.

Source: www.urssaf.fr



PROTECTION SOCIALE DU CHEF D'ENTREPRISE

❖ Calculer les cotisations sociales

Les bases de calcul des cotisations sociales obligatoires pour les indépendants (suite 1)

Ce revenu est celui retenu pour le calcul de l'impôt sur le revenu, sans qu'il soit tenu compte :

- des plus-values et moins-values professionnelles à long terme,
- des reports déficitaires,
- du coefficient multiplicateur applicable aux contribuables non adhérents d'un centre de gestion agréé ou ne faisant pas appel à un expert-comptable.

Source: www.urssaf.fr



PROTECTION SOCIALE DU CHEF D'ENTREPRISE

NB: Indépendants - Les revenus non pris en compte dans l'assiette des cotisations:

- des plus-values et moins-values professionnelles à long terme,
- des reports déficitaires,
- du coefficient multiplicateur applicable aux contribuables non adhérents d'un centre de gestion agréé ou ne faisant pas appel à un expert-comptable,
- de la déduction des cotisations versées aux régimes facultatifs « loi Madelin » par les assurés y ayant adhéré après le 13 février 1994,
- de la totalité des exonérations fiscales dont a bénéficié le travailleur indépendant,
- de la déduction forfaitaire des frais professionnels de 10 % et de la déduction au réel des frais, droits et intérêts d'emprunt exposés pour acquérir ou souscrire des parts ou des actions de la société dans laquelle exerce le travailleur indépendant.

Source: www.urssaf.fr



PROTECTION SOCIALE DU CHEF D'ENTREPRISE

❖ Calculer les cotisations sociales

Les bases de calcul des cotisations sociales obligatoire pour les indépendants (suite 3)

Les revenus d'activité intègrent également:

- la part des revenus distribués perçus par le travailleur indépendant exerçant au sein d'une société soumise à l'impôt sur les sociétés, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés et des intérêts de comptes courants qui est supérieure à 10 % du capital social et des primes d'émission et des sommes versées en compte courant détenus en toute propriété ou en usufruit par ces mêmes personnes,

Source: www.urssaf.fr



PROTECTION SOCIALE DU CHEF D'ENTREPRISE

❖ Calculer les cotisations sociales

Les bases de calcul des cotisations sociales obligatoires pour les indépendants

Les revenus d'activité intègrent également (suite 4):

- la part des revenus distribués perçus par les EIRL ayant opté pour l'impôt sur les sociétés qui excède 10 % du montant de la valeur des biens du patrimoine affecté constaté en fin d'exercice ou la part de ces revenus qui excède 10 % du montant du bénéfice net du même code si ce dernier montant est supérieur.

Source: www.urssaf.fr



PROTECTION SOCIALE DU CHEF D'ENTREPRISE

❖ **Calculer les cotisations sociales**

Les bases de calcul des cotisations sociales obligatoire pour les indépendants (suite 5)

Les taux de cotisations sont fixés par voie réglementaire (décrets, arrêtés).

Pour le calcul de la CSG-CRDS, au revenu d'activité non salarié sont ajoutés :

- les cotisations personnelles aux régimes obligatoires de Sécurité sociale du dirigeant et de son conjoint collaborateur...), à l'exclusion de tout autre prélèvement social (CSG, CRDS, contribution à la formation professionnelle, contribution aux unions régionales des professionnels de santé),

Source: www.urssaf.fr



PROTECTION SOCIALE DU CHEF D'ENTREPRISE

- ❖ L'organisation de la protection sociale obligatoire des indépendants
Les bases de calcul des cotisations sociales obligatoire pour les indépendants

Pour le calcul de la CSG-CRDS, au revenu d'activité non salarié sont ajoutés (Suite):

- le cas échéant, le montant des sommes perçues par le dirigeant au titre d'un accord d'intéressement ou de participation aux résultats, et de l'abondement versé dans un plan d'épargne entreprise ou un plan d'épargne pour la retraite collectif (Perco) .
- La CFP est quant à elle assise sur une base forfaitaire.

Source: www.urssaf.fr



PROTECTION SOCIALE DU CHEF D'ENTREPRISE

- ❖ L'organisation de la protection sociale obligatoire des indépendants

Calculer les cotisations sociales obligatoire

Quand payer mes cotisations sociales

En principe le 5 ou le 20 de chaque mois

Plus de précisions sur www.urssaf.fr



PROTECTION SOCIALE DU CHEF D'ENTREPRISE

- ❖ L'organisation de la protection sociale obligatoire des indépendants

Calculer les cotisations sociales obligatoire

Vous disposez d'un simulateur sur www.urssaf.fr pour le calcul de vos cotisations sociales obligatoire



PROTECTION SOCIALE DU CHEF D'ENTREPRISE

❖ L'organisation de la protection sociale obligatoire des indépendants

Les bases de calcul des cotisations sociales obligatoire pour les indépendants (suite)

Exonération de charges

- Si vous bénéficiez de l'Aide au Chômeur Créateur ou Repreneur d'Entreprise (Accre), une exonération de cotisations s'applique.

Source: www.urssaf.fr



PROTECTION SOCIALE DU CHEF D'ENTREPRISE

❖ L'organisation de la protection sociale obligatoire des indépendants

Calculer les cotisations sociales obligatoires

Cotisation allocation familiale

PASS 2018: 39 732 €

110% du PASS = 43 705

140% du PASS = 55 625

Revenu d'activité 30.000 €

$R < 110\% \text{ du PASS} \rightarrow \text{Montant cotisation allocation familiale} = 30.000 \text{ €} \times 0\% = 0 \text{ €}$

Calculer la cotisation allocation familiale pour:

Revenu d'activité = 50.000 €

Revenu d'activité = 60.000 €



PROTECTION SOCIALE DU CHEF D'ENTREPRISE

- ❖ L'organisation de la protection sociale obligatoire des indépendants

Calculer les cotisations sociales obligatoires

Cotisation allocation familiale

Tranche de revenu en % du PASS	Taux cotisation
$R \geq 110 \%$	0%
$110\% \leq R \leq 140\%$	Entre 0% et 3,10%
$> 140\%$	3,10%

Vous disposez d'un simulateur sur www.urssaf.fr pour le calcul de vos cotisations sociales obligatoire



PROTECTION SOCIALE DU CHEF D'ENTREPRISE

❖ **La complémentaire santé**

▪ **Pourquoi une complémentaire santé**

Remboursement des frais médicaux aux professionnels de santé

▪ **Pourquoi une protection arrêt de travail**

Pour préserver tout ou partie de ses revenus d'activité



PROTECTION SOCIALE DU CHEF D'ENTREPRISE

❖ **La complémentaire santé**

▪ **Quelles questions poser pour faire le bon choix**

Poser des questions en rapport avec votre souhait, ce que vous utilisez en matière de santé, vos habitudes.

Objectif : avoir une offre adaptée à votre besoin.

Poser des questions sur les plus du contrat et les services associés.

▪ **Le management et la fin de la relation**

Pour préserver tout ou partie de ses revenus d'activité



PROTECTION SOCIALE DU CHEF D'ENTREPRISE

❖ **La complémentaire santé**

▪ **Quelles questions poser pour faire le bon choix**

les plus du contrat et les services associés

-Poste hospitalisation : dépassement des honoraires des chirurgiens et anesthésiste – chambre particulière

-Poste assistance

-Poste optique : quel avantage en passant par le réseau partenaire ?

-Poste pharmacie – Poste auditif (garantie casse, perte, vol ?) – Poste dentaire (orthodontiste si vous avez des enfants) – Médecine douce (en fonction du besoin et/ou de l'âge : ostéo ; chiro ; acuponcteur..) – Médecine générale (dépassement d'honoraire)

▪ **Le management et la fin de la relation**

Pour préserver tout ou partie de ses revenus d'activité



PROTECTION SOCIALE DU CHEF D'ENTREPRISE

❖ **La complémentaire santé**

▪ **Le management et la fin de la relation**

Respecter les conditions et délai de résiliation si vous souhaitez mettre fin au contrat



PROTECTION SOCIALE DU CHEF D'ENTREPRISE

❖ La complémentaire santé

▪ Obligation de l'employeur

Mise en place d'une complémentaire santé de groupe pour ses salariés



PROTECTION SOCIALE DU CHEF D'ENTREPRISE

❖ **La complémentaire santé**

▪ **Statut du conjoint**

Obligation du conjoint du chef d'entreprise exerçant de manière régulière une activité professionnelle au bénéfice de son conjoint professionnel, d'opter parmi trois statuts:

- Conjoint salarié,
- Conjoint associé,
- Conjoint collaborateur.



STATUT DU CONJOINT

Conjoint collaborateur

- N'est pas associé
- Participe de façon effective et habituelle à l'entreprise
- Non rémunéré
- Déclaré en tant que conjoint collaborateur au centre des formalités des entreprises + au RCS ou au RM

Conjoint salarié

- Participe à l'entreprise familiale
- Perçoit un salaire correspondant à sa catégorie professionnelle
- Exerce son activité à titre professionnel et habituel

Conjoint associé

- Deux époux associés seuls ou avec d'autres personnes
- Ils ne peuvent utiliser que des biens communs



STATUT DU CONJOINT

- Etre considéré comme conjoint collaborateur

Conditions d'accès	Déclaration	Ses droits
<ul style="list-style-type: none">➤ Exercer une activité professionnelle régulière au sein de l'entreprise ou de la société➤ Ne pas percevoir de rémunération au titre de cette activité➤ Ne pas avoir la qualité d'associé.	<ul style="list-style-type: none">➤ Le conjoint doit être déclaré, en qualité de conjoint collaborateur :<ul style="list-style-type: none">○ au centre de formalités des entreprises,○ ainsi qu'au Registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers.	<ul style="list-style-type: none">➤ Ce statut permet au conjoint collaborateur :<ul style="list-style-type: none">○ de bénéficier d'une meilleure protection sociale (maladie-maternité) et retraite,○ de s'investir plus dans la gestion et dans la vie de l'entreprise○ d'accomplir au nom de ce dernier les actes d'administration



ENTREPRENEURS, LES RISQUES QUE VOUS VOUS DEVEZ D'ASSURER

**Nous nous pouvons minimiser les
conséquences financières de ce qui peut nous
arriver ou arriver aux autres quand notre
responsabilité est engagée.**



ENTREPRENEURS, LES RISQUES QUE VOUS VOUS DEVEZ D'ASSURER

❖ **Risques auxquels l'entreprise est exposée**

➤ **Les risques de responsabilité**

L'entreprise peut être responsable de dommages corporels, matériels ou immatériels causés à des tiers (clients, visiteurs,...) pendant son activité.

L'assurance responsabilité civile permet à l'entreprise de garantir les conséquences financière de ces dommages.

➤ **La responsabilité Civile Professionnelle**

Elle prend en charge les conséquences de fautes professionnelles, d'erreurs, d'omissions, d'oublis ou de négligences, de pertes ou de destructions de pièces ou de documents confiés ...



ENTREPRENEURS, LES RISQUES QUE VOUS VOUS DEVEZ D'ASSURER

❖ **Risques auxquels l'entreprise est exposée**

- **Les risques de dommage aux biens (vol, incendie, bris de matériels,...)**

Diverses compagnies mettent à votre disposition des solutions pour la protection de votre activité en cas de vol, d'incendie, de dégât des eaux ou en cas de mise en jeu de votre responsabilité professionnelle vous ne serez plus seul face à ces problèmes qui mettent en péril votre activité.

- **La couverture des pertes d'exploitation**

Un sinistre subi par une entreprise (incendie, inondation, tempête...) peut perturber son activité et entraîner des conséquences financières parfois très lourdes. Des contrats d'assurance destinés aux entreprises proposent des réponses adaptées.



ENTREPRENEURS, LES RISQUES QUE VOUS VOUS DEVEZ D'ASSURER

❖ Risques auxquels l'entreprise est exposée

➤ Les assurances de véhicules

Parce que votre véhicule est un outil central dans votre activité, la mise en place de l'assurance permettant de vous prémunir en cas d'indisponibilité du véhicule ou vous protéger et protéger le contenu de votre véhicule est indispensable.

Pour les entreprises possédant un parc automobile composé d'au moins cinq véhicules, une assurance flotte automobile est souvent plus avantageuse que l'accumulation de contrats "mono-véhicule".



ENTREPRENEURS, LES RISQUES QUE VOUS VOUS DEVEZ D'ASSURER

❖ Risques auxquels l'entreprise est exposée

➤ Les assurances de véhicules

Permettent d'indemniser les dommages causés aux tiers et ceux subis par vos véhicules lors d'un accident de la circulation.

Comparativement aux Polices "mono véhicule" la formule Flotte présente plusieurs avantages ; notamment :

- Le regroupement de tous les véhicules dans le même contrat (véhicules légers, utilitaires, camions, remorques, engins, deux roues).
- La gestion simplifiée pour l'entreprise qui n'a qu'un seul contrat à gérer;
- Une tarification moins élevée.



ENTREPRENEURS, LES RISQUES QUE VOUS VOUS DEVEZ D'ASSURER

❖ **Risques auxquels l'entreprise est exposée**

➤ **L'incapacité temporaire ou définitive d'un homme clé**

En cas d'incapacité de travail, d'invalidité, de décès, votre activité professionnelle ne peut continuer sans vous et cette situation mettra en difficulté financière votre famille et vous-même.

➤ **Les obligations de Prévoyance prévue**

Pour la protection du groupe au titre de la prévoyance décès, invalidité, incapacité temporaire de travail, frais médicaux, dépendance.



ENTREPRENEURS, LES RISQUES QUE VOUS VOUS DEVEZ D'ASSURER

❖ QUIZ

Quels sont les risques auxquels l'entreprise est exposée ?



ENTREPRENEURS, LES RISQUES QUE VOUS VOUS DEVEZ D'ASSURER

- ❖ **Risques auxquels l'entreprise est exposée**
- **Les risques de responsabilité**
- **La responsabilité Civile Professionnelle**
- **Les risques de dommage aux biens (vol, incendie, bris de matériels,...)**
- **La couverture des pertes d'exploitation**
- **Les assurances de véhicules**
- **L'incapacité temporaire ou définitive d'un homme clé**
- **Les obligations de Prévoyance prévues**



ENTREPRENEURS, LES RISQUES QUE VOUS VOUS DEVEZ D'ASSURER

- ❖ **Risques auxquels le dirigeant est exposé**
 - **La maladie, l'accident du dirigeant**
 - Couverture de tout ou partie du revenu du dirigeant en cas de maladie ou d'accident
 - Contrat de prévoyance



ENTREPRENEURS, LES RISQUES QUE VOUS VOUS DEVEZ D'ASSURER

❖ Risques auxquels le dirigeant est exposé

➤ La Responsabilité Civile des Dirigeants Sociaux

- **Souscripteur** : l'entreprise ou l'association, pour le compte et au profit de ses dirigeants exerçant un mandat social.
- **Personnes assurées** : dirigeants passés, présents ou futurs, lors de toute faute réelle ou supposée commise dans l'exercice de leur fonction de dirigeant.
- **Objet** : couverture contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que les dirigeants sociaux peuvent encourir à l'égard des tiers dans l'exercice de leurs fonctions.



ENTREPRENEURS, LES RISQUES QUE VOUS VOUS DEVEZ D'ASSURER

❖ Risques auxquels le dirigeant est exposé

➤ La Responsabilité Civile des Dirigeants Sociaux

Coûts pris en charge :

- les dommages et intérêts, règlements et autres frais que l'assuré est tenu de payer suite à une réclamation ;
- les frais consécutifs à l'examen du dossier et à la défense de l'assuré (frais d'enquête et d'expertise, de procès, honoraires d'avocat, rémunération des arbitres ...).

Exclusions : fautes antérieures à sa souscription, les fautes intentionnelles, les dommages corporels ou matériels.



ENTREPRENEURS, LES RISQUES QUE VOUS VOUS DEVEZ D'ASSURER

❖ Risques auxquels le dirigeant est exposé

➤ La protection juridique

- L'assureur vous informe sur le plan juridique, il vous trouve des solutions pour vous éviter des procédures longues et coûteuses en cas de litige, il organise et prend en charge votre défense devant les tribunaux.
- Le contrat protection juridique prend en charge vos frais de procédure, d'avocat et d'expert ou d'huissier.

➤ La perte d'emploi du dirigeant

Une assurance contre ce risque vous garantit les versements d'indemnités journalières en cas de perte involontaire d'activité professionnelle.

Durée de versement en fonction de l'option : 12 mois ; 18 mois ou 24 mois



ENTREPRENEURS, LES RISQUES QUE VOUS VOUS DEVEZ D'ASSURER

❖ Risques auxquels le dirigeant est exposé

➤ Le décès d'un associé

Associé vivant n'a pas toujours les moyens d'acheter la part du défunt. Ses parts rentrent dans la succession et sont attribuées aux héritiers. Les associés vivants se retrouvent dans le capital avec des associés qu'ils n'auraient pas choisis. Les héritiers auraient peut être préféré obtenir un capital à la place des parts de société. L'assurance décès croisé entre associés permet d'éviter ces situations.

Pacte d'associés : capital décès croisé entre associés permet de racheter éventuellement la part du défunt sans avoir à recourir à un crédit auprès d'une banque.



ENTREPRENEURS, LES RISQUES QUE VOUS VOUS DEVEZ D'ASSURER

- ❖ **Quels sont les risques auxquels le dirigeant est exposé ?**
- **La maladie, l'accident du dirigeant**
- **La Responsabilité Civile des Dirigeants Sociaux**
- **La protection juridique**
- **La perte d'emploi du dirigeant**
- **Le décès d'un associé**



REINTERROGER SON STATUT JURIDIQUE

❖ Les différentes formes d'entreprises

- L'entreprise individuelle et le régime de microentreprise

L'entreprise individuelle non constituée en société

Appelée également entreprise en nom propre ou en nom personnel, elle est dirigée par une personne physique agissant en son nom propre.

Elle n'a pas de personnalité juridique distincte de celle du chef d'entreprise.

L'entreprise constituée en société

La société est dotée de la personnalité morale : elle dispose d'une personnalité juridique distincte des associés.

L'entreprise constituée en société est traitée comme une personne avec des droits et des obligations qui lui sont propres.

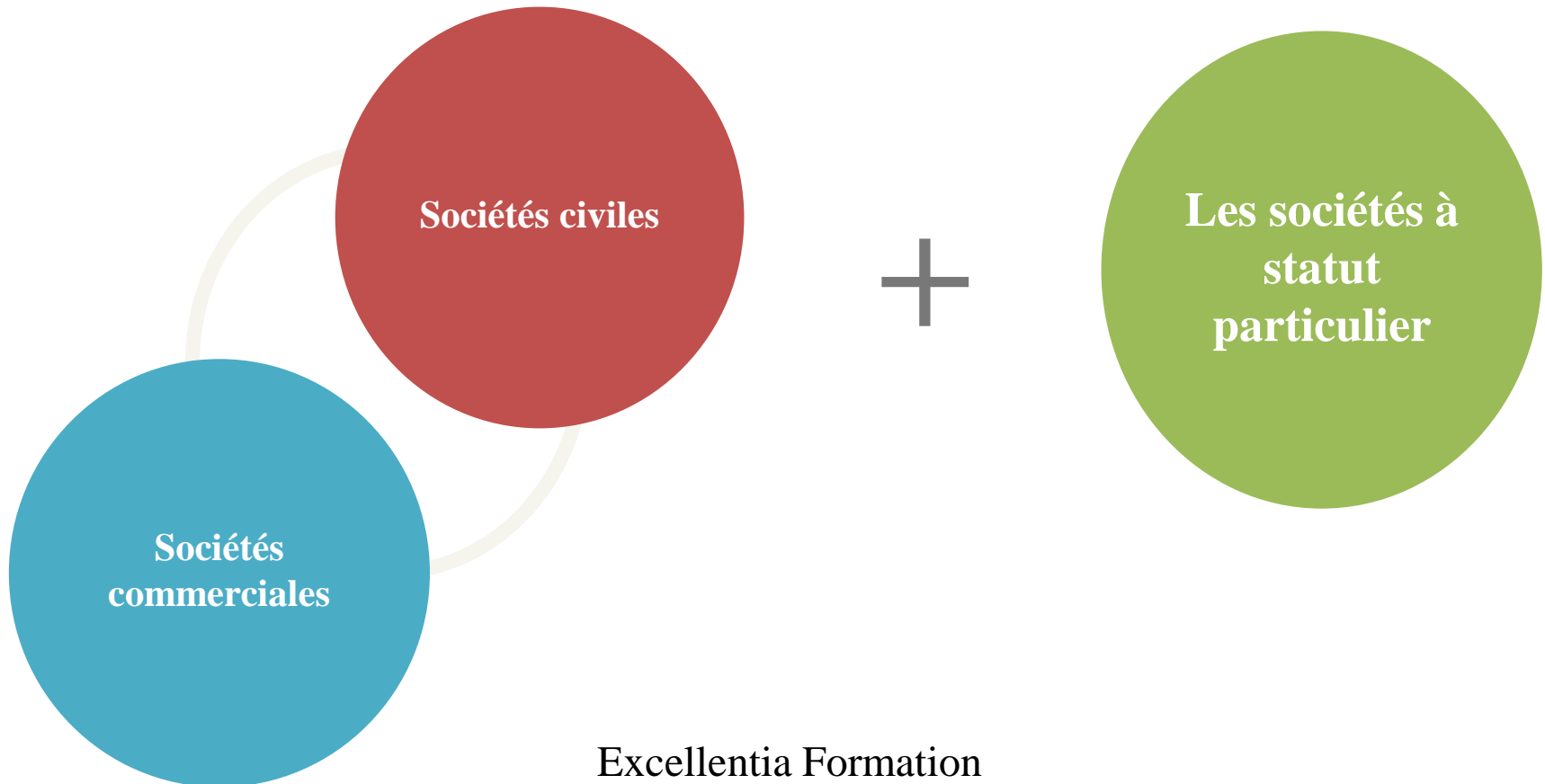
La société acquiert la personnalité morale par son inscription au Registre du Commerce et des Sociétés.



REINTERROGER SON STATUT JURIDIQUE

❖ Les différentes formes d'entreprises

▪ Les sociétés





REINTERROGER SON STATUT JURIDIQUE

❖ Les différentes formes d'entreprises

- Caractéristiques des structures les plus fréquentes



LES SOCIETES DE PERSONNES

- SNC
- SCS



LES SOCIETES DE CAPITAUX

- SA
- SCA
- ...



LES SOCIETES MIXTES

- SARL
- EURL



REINTERROGER SON STATUT JURIDIQUE:

Les différentes formes d'entreprises

- Caractéristiques des structures les plus fréquentes:

Les sociétés de personnes



Associés réunis en société qui se connaissent et se font confiance

Leurs parts ne sont pas librement cessibles

Pas de capital minimum exigé

Les associés sont responsables de manière illimitée aux dettes de la société

Les sociétés de capitaux



La personnalité des associés est indifférente

Le capital est divisé en actions que les associés peuvent céder librement

La responsabilité des actionnaires est limitée au montant de leurs apports



REINTERROGER SON STATUT JURIDIQUE

❖ Les différentes formes d'entreprises

- Caractéristiques des structures juridiques les plus fréquentes :
Le régime sociale et fiscal du dirigeant

• Les associés



Associé

- L'associé peut être une personne physique ou morale
- Il ne travaille par forcément dans la société
- Ce sont les apporteurs du capital social de la société
- Ils ne sont pas directement propriétaires des biens de la société, mais sont titulaires de droits sociaux :
 - Actions
 - ou
 - Parts sociales





REINTERROGER SON STATUT JURIDIQUE

❖ Les différentes formes d'entreprises

- Caractéristiques des structures juridiques les plus fréquentes : **Le régime sociale et fiscal du dirigeant**

• Les dirigeants

TNS

Ou
+

Salarié

éventuellement

Mandataire social



Dirigeant



REINTERROGER SON STATUT JURIDIQUE

❖ Les différentes formes d'entreprises

- Caractéristiques des structures juridiques les plus fréquentes : **Le régime sociale et fiscal du dirigeant**

• Les dirigeants

- Les sociétés (personnes morales) sont représentées par des organes de gestion pour exercer leurs droits :
 - Président et directeurs dans une SA à conseil d'administration
 - Membres du directoire dans une SA à directoire et conseil de surveillance
 - Gérants dans les autres sociétés



Dirigeant



REINTERROGER SON STATUT JURIDIQUE

❖ Les différentes formes d'entreprises

- Caractéristiques des structures juridiques les plus fréquentes :
Le régime sociale et fiscal du dirigeant

- Les dirigeants rattachés au régime de la sécurité sociale

Exercer seul			S'associer			
E.I.	E.U.R.L / E.I.R.L.	S.A.S.U.	S.A.R.L	SAS	SNC	SA
		Président		Président		Président
			Gérant minoritaire		Gérant non associé	

FONCTION



REINTERROGER SON STATUT JURIDIQUE

❖ Les différentes formes d'entreprises

- Caractéristiques des structures juridiques les plus fréquentes: **Le régime sociale et fiscal du dirigeant**

• Les dirigeants rattachés au régime de la sécurité sociale

- Les gérants minoritaires ou égalitaires de SARL → Contrat de travail : Salaires (+ dividendes)
- Les présidents et directeurs généraux de SA* → Contrat de travail : Salaires
- Les présidents de SAS* → Contrat de travail : Salaires
- Les gérants non associés de SNC → Contrat de travail : Salaires

* à l'exception de l'assurance chômage, pas d'indemnité compensatrice de congés payés, préavis, indemnité pour rupture abusive, ni du privilège des salariés, non au conseil des prud'hommes en cas de conflit avec la société.



REINTERROGER SON STATUT JURIDIQUE

❖ Les différentes formes d'entreprises

- Caractéristiques des structures juridiques les plus fréquentes : **Le régime sociale et fiscal du dirigeant**

• Administrateurs / Mandataire social

Exercer seul			S'associer			
E.I.	E.U.R.L./ E.I.R.L.	S.A.S.U.	S.A.R.L	SAS	SNC	SA
		Président		Président		Président
		Administrateur ou membre du conseil	Gérant minoritaire		Gérant non associé	Administrateur ou membre du conseil

FONCTION



REINTERROGER SON STATUT JURIDIQUE

❖ Les différentes formes d'entreprises

- Caractéristiques des structures juridiques les plus fréquentes: **Le régime sociale et fiscal du dirigeant**

• Administrateurs / Mandataire social

- Des jetons de présence au titre de son mandat social (activité au sein du conseil d'administration)
- Des rémunérations exceptionnelles pour des missions ou des mandats particuliers confiés à certains d'entre eux,
- Et des rémunérations au titre de fonctions techniques distinctes du mandat social et accomplies en vertu d'un contrat de travail



REINTERROGER SON STATUT JURIDIQUE :

Les différentes formes d'entreprises

- Caractéristiques des structures juridiques les plus fréquentes :

Le régime sociale et fiscal du dirigeant

Statut social et rémunération du TNS

	Exercer seul			S'associer			
	E.I.	E.U.R.L./ E.I.R.L.	S.A.S.U.	S.A.R.L	SAS	SNC	SA
Fonction	Entrepreneur	Gérant	Président	Gérant majoritaire	Président	Gérant associé	Président
Statut Social	TNS	TNS	Salarié	TNS	Salarié	TNS	Salarié
Fonction			Administrateur ou membre du conseil	Gérant minoritaire		Gérant non associé	Administrateur ou membre du conseil
Statut Social			Pas de couverture	Salarié		Salarié	Pas de couverture
Rémunération TNS	BIC ou BNC	BIC ou BNC		Article 62 (+ dividendes)		BIC	
Régime fiscal	IR	IR option à l'IS possible	IS	IS sauf si SARL de famille > IR	IS option IR possible	IR	IS



REINTERROGER SON STATUT JURIDIQUE :

Les différentes formes d'entreprises

- Caractéristiques des structures juridiques les plus fréquentes :

Le régime sociale et fiscal du dirigeant

- Focus sur le SEL

	S'associer				
	S.E.L.A.R.L.	S.E.L.A.R.L. Unipersonnelle	SELAFA	SELAS	SELCA
Régime social du gérant	- Gérant minoritaire ou égalitaire : assimilé-salarié* - Gérant majoritaire : TNS	TNS	Assimilé-salarié*	Assimilé-salarié*	TNS
Régime fiscal de la SEL	IS	IR sauf option pour l'IS	IS	IS	IS
Régime fiscal du gérant	- Gérant minoritaire ou égalitaire : à l'IR dans la catégorie des traitements et salaires (TS) - Gérant majoritaire : à l'IR dans la catégorie des traitements et salaires (TS)	Le gérant associé unique d'une SELARL unipersonnelle soumise à l'IR est imposé à l'IR dans la catégorie des BNC. (Si l'EURL est soumise à l'IS, il est imposé à l'IR dans la catégorie des TS.)	A l'IR dans la catégorie des traitements et salaires (TS)	A l'IR dans la catégorie des traitements et salaires (TS)	A l'IR dans la catégorie des traitements et salaires (TS)



REINTERROGER SON STATUT JURIDIQUE

❖ Les différentes formes d'entreprises

- Caractéristiques des structures juridiques les plus fréquentes : **Le régime sociale et fiscal du dirigeant**

• Article 62 du CGI

- Les dirigeants ayant le statut social de TNS sont imposés sur le plan fiscal dans la catégorie des Traitements et Salaires lorsque la société :

- Est imposée à l'Impôt sur les Sociétés (IS)
 - SARL
- A opté pour l'imposition à l'IS
 - EURL, EIRL



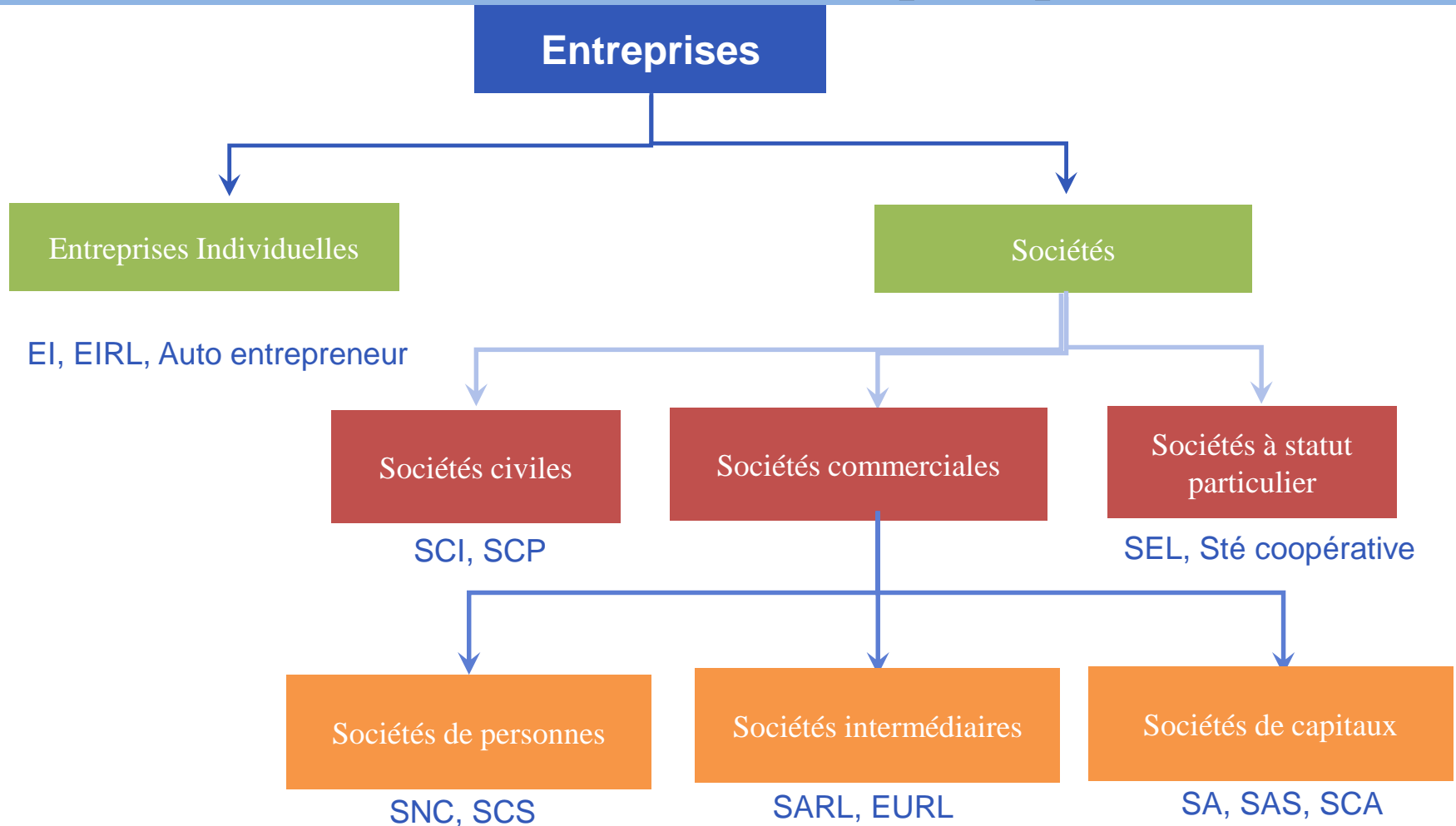


REINTERROGER SON STATUT JURIDIQUE :

Les différentes formes d'entreprises

Caractéristiques des structure juridique les plus fréquentes : **Le régime sociale et fiscal du dirigeant - SYNTHÈSE**

• Définition et classification des entreprise pour résumer





REINTERROGER SON STATUT JURIDIQUE

❖ QUIZ

❖ JEU MYSTER

▪ **REGLE DU JEU**

**Pour chaque définition, trouver le mot
correspondant**



REINTERROGER SON STATUT JURIDIQUE

❖ QUIZ

❖ QUESTION 1

**Capital divisé
en actions**

**Responsabilité des
associés à hauteur de
leurs apports**

**Actions librement
cessibles**

Fonctionnement



REINTERROGER SON STATUT JURIDIQUE

❖ QUIZ

❖ REPONSE 1

La société Anonyme (S.A.)



REINTERROGER SON STATUT JURIDIQUE

❖ QUIZ

❖ QUESTION 2

**Pas de capital
minimum**

**Responsabilité des
associés à hauteur de
leurs apports**

**Cession des parts
sociales qu'avec
l'accord de la majorité
des autres associés**

**Un ou plusieurs gérants
parmi les associés ou en
dehors**



REINTERROGER SON STATUT JURIDIQUE

❖ QUIZ

❖ REPONSE 2

*La Société A Responsabilité Limité
(S.A.R.L.)*



REINTERROGER SON STATUT JURIDIQUE

❖ QUIZ

❖ QUESTION 3

Pas de capital minimum

L'associé unique est responsable à hauteur de ses apports

L'associé unique peut être :

- Une personne physique
- Une personne morale

L'associé unique peut se désigner comme gérant ou confier la gérance à un tiers



REINTERROGER SON STATUT JURIDIQUE

❖ QUIZ

❖ REPONSE 3

*L'EURL L'Entreprise Unipersonnelle
à Responsabilité Limitée (E.U.R.L.)*



REINTERROGER SON STATUT JURIDIQUE

❖ QUIZ

❖ QUESTION 4

Peut concerner
tout entrepreneur
individuel

Affectation à son
activité
professionnelle
d'un patrimoine
séparé du
patrimoine
personnel, sans
création d'une
personne morale

Possibilité de :

Cession à titre
gratuit ou onéreux

Poursuite de
l'activité par un
héritier en cas de
décès

Renonciation



REINTERROGER SON STATUT JURIDIQUE

❖ QUIZ

❖ REPONSE 4

*L'Entreprise Individuelle à
Responsabilité Limitée (E.I.R.L.)*



REINTERROGER SON STATUT JURIDIQUE

❖ Changer de statut juridique

▪ Rappel des points déclencheurs du changement

Nouvelles contraintes patrimoniales, financières ou stratégiques peuvent amener le dirigeant de faire évoluer de façon plus ou moins importante la structure juridique de son entreprise.



REINTERROGER SON STATUT JURIDIQUE

❖ Changer de statut juridique

■ Identification des critères de choix

- Nombre d'associés
- Responsabilité du (des) créateur (s) en fonction du statut juridique
- Fiscalité de l'entreprise en fonction du statut juridique
- Le régime de sécurité sociale en fonction du statut



REINTERROGER SON STATUT JURIDIQUE

❖ Changer de statut juridique

- **Les démarches administratives, fiscales et sociales pour changer de régime**
 - Assemblée générale avant toute procédure
 - Publication de la décision de modification dans le Journal d'Annonce Légale (JAL) du lieu du siège social. Seules les sociétés civiles tenues de s'immatriculer au RCS sont dispensées de cette obligation.

Information à publier : ancienne dénomination ; le numéro unique d'identification, son capital, l'adresse de son siège ; la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où a été immatriculée la société ; la date de l'assemblée générale ainsi que l'organe de décision ; inscription des modifications qui ont été effectuées et nouvelle dénomination sociale de la société.



REINTERROGER SON STATUT JURIDIQUE

❖ Changer de statut juridique

- **Les démarches administratives, fiscales et sociales pour changer de régime (suite)**
 - Renseignement du formulaire M2 (Cerfa n° 11682*03)
 - Dépôt au CFE qui transmet aux divers organismes (greffe du tribunal de commerce, Urssaf, caisse régionale de sécurité sociale, services fiscaux, etc..)

Pièces : PV de l'AG, formulaire CERFA, copie certifiée du statut mis à jour, attestation de parution de l'avis de modification



REINTERROGER SON STATUT JURIDIQUE

❖ Changer de statut juridique

- **La nouvelle organisation de la gestion des entreprises**
- **Obligations en matière juridique et fiscale:**
 - Désignation d'un commissaire au compte
 - Contribution de solidarité et impôt forfaitaire annuel
 - Imposition immédiate sur le résultat de l'exercice
 - Convocation et tenue d'assemblée générale
 - Etablissement de rapport de gestion, procès verbaux
 - Dépôt obligatoire des comptes sociaux au greffe du tribunal de commerce
 - Publicités diverses
 - Etc...



REINTERROGER SON STATUT JURIDIQUE

❖ Changer de statut juridique

▪ Chiffrer le changement

SARL en SAS: 3000 € à 4000 € HT (1000 € pour les formalités (CFE, greffe, frais de publicité) et le reste pour le conseil et l'aide à la rédaction des statuts

Information

Les frais de commissaire aux comptes ou à la transformation d'un minimum de 1000 € HT - Les frais de greffe sont de 208,23 € TTC.

L'enregistrement aux impôts est facturé par un droit fixe de 75 euros.

Enfin l'annonce légale peut être comprise entre 100 et 300 € HT selon les départements.



REINTERROGER SON STATUT JURIDIQUE

❖ Modalités du changement juridique

▪ Obligations légales

➤ AG

➤ Publication

➤ Enregistrement



REINTERROGER SON STATUT JURIDIQUE

❖ Modalités du changement juridique

- Effet de la transformation : juridique, fiscal et social
- Partage du capital en fonction de la structure juridique choisie

	SARL	SA	SAS
Majorité simple	50% + 1 voix		
Majorité qualifiée	2/3		Définit librement par les statuts
Répartition des dividendes	Prorata des titres détenus		



REINTERROGER SON STATUT JURIDIQUE

❖ Modalités du changement juridique

- **Effet de la transformation: juridique, fiscal et social**
 - Qualification du dirigeant : qui?
 - Type d'impositions : IS ou IR du fait de la séparation (ou non) patrimoniale liée à la personnalité morale de la société.



REINTERROGER SON STATUT JURIDIQUE

- ❖ Modalités du changement juridique
 - Procédure à suivre
 - Assemblée générale
 - Nommer un commissaire aux comptes qui devra fournir une lettre d'acceptation de la prise de fonction et une attestation d'inscription à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes et au greffe du tribunal de commerce
 - Enregistrer les documents nécessaires (les quatre documents originaux enregistrés lors du PV qui a fixé la décision de transformation) aux impôts
 - Emettre une annonce dans un journal légal du département
 - Envoyer tous les documents (PV, Statut conforme de dirigeant, accusé de réception du rapport du commissaire aux compte, attestation parution de l'annonce légale, formulaire M2,...) remplis au CFE ou au greffe du TC
 - Obligations légales
 - Effet de la transformation : juridique, fiscal et social



SYNTHESE GENERALE

DEFINITION DE LA PROTECTION SOCIALE

I. PROTECTION SOCIALE DU CHEF D'ENTREPRISE

1. L'organisation de la protection sociale obligatoire des indépendants
2. Préparer sa retraite
3. Calculer les cotisations sociales obligatoire
4. La complémentaire santé

II. ENTREPRENEUR, LES RISQUES QUE VOUS VOUS DEVEZ D'ASSURER

1. Risques auxquels l'entreprise est exposé
2. Risques auxquels le dirigeant est exposé

III. REINTERROGER SON STATUT JURIDIQUE

1. Les différentes formes d'entreprises
2. Changer de statut juridique
3. Modalités du changement juridique

Excellentia Formation

67 avenue de l'URSS 31400 TOULOUSE 05 61 40 12 12 contact@excellentiaformation.fr - www.excellentiaformtion.fr

Code NAF : 8559A - SIRET : 518 654 751 00040 - n° de déclaration d'activité : 73 31 05695 31 - SARL au capital de 830 € RCS Toulouse 518 654 751